Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service de l'enseignement de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 10 Oct 2000 Boulevard Pachéco, 19, Bte 0 02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE Administrateur délégué CPEONS

rue des Minimes 87-89 1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3055

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1 ---- Unité de formation : CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

Classement:

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE

PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence :

Domaine :

611204U31C1 602 Arts appliqués-SU:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

\sim	111	a .,	^	•
()	(1)	Communauté	tran	caise
-	\- /	COMMING	~~~~	£-

X (1) Provincial et communal

Identité du responsable pour le réseau (2)

Jacques LEFERE, Administrateur délégué

O (1) Libre confessionnel

O (1) Libre non confessionnel

Date et signature

21/09/2000

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

CODE (3)	DOMAINE
611204U31C1	602

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº

de ...1.... page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº

de ...1... page

5. Classement de l'unité de formation :

O(1) Enseignement secondaire de:

O (1) transition

O (1) qualification

du degré:

O (1) inférieur

O (1) supérieur

X (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

1

Pour le classement de l	'unité de f	ormation de l'enseigneme	nt supérieur	
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil sa	upérieur (1)	Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	X	Technique	0	30/08/00
Economique	0	Economique	0	Signature du Président du
Paramédical	0	Paramédical	0	Conseil supérieur :
Social	0	Social	0	
Pédagogique	0	Pédagogique	0	
Agricole	0	Agricole	0	V

6. Caractère occupationnel: O(1) oui

X(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº

3 de1.... page

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº

4 de1.... page

9. Capacités terminales:

Reprises en annexe nº

5 de1.... page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº

6 de1.... page

(2) A compléter

D 8 BIS/UF: au 01.03.96

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽³⁾ Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	have du	Amoure:
611204U31C1		
	6.2	

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE : Théorie	CT	В	24
CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE : laboratoire	PP	L	40
2. Part d'autonomie	XXXXXXX		16
		Total des périodes	80

12. Réservé au Service d'inspection :	

a)	Observation(s)	de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogiq	ue [annexe(s)
	<u>éventuelle(s)]</u> :	\mathcal{A}	J. LIS ON	
	Aucune	M.s	NSPECTRICE	

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date:	Signature:
	•

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF: au 01.03.96

⁽²⁾ A compléter

⁽⁴⁾ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- * Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- * Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignément et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION

L'unité de formation vise à développer chez l'étudiant, en préalable à la réalisation infographique :

- des compétences générales et transférables :
 - tenir compte des contraintes esthétiques, techniques de l'information ;
 - prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- une "culture qualité" dans l'expression esthétique.

<u>CAPACITES PREALABLES REQUISES</u> 2.1. CAPACITES

En illustration en communication graphique:

L'étudiant sera capable en se servant de crayons ou de la technique du collage :

- d'illustrer au moins une idée et / ou un concept par une séquence graphique qu'il aura choisie en appliquant les techniques élémentaires de communication graphique (l'utilisation de documents iconographiques préétablis étant autorisée);
- de justifier oralement les stratégies et méthodes utilisées pour en tenir compte dans un processus d'auto évaluation ;
- de faire preuve d'une connaissance globale de la culture artistique.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

■ C.E.S.S. délivré à l'issue d'une section orientation artistique.

Annexe 3

CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Pas de recommandations particulières.

PROGRAMME

En tenant compte des finalités particulières de l'unité de formation, en justifiant ses choix techniques et esthétiques ;

l'étudiant devra être capable :

CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE: Théorie

- de définir la symbolique et la signification des couleurs (sémiologie);
- de définir les valeurs esthétiques du beau, du laid et du sublime en se référant à quelques grands courants esthétiques du monde moderne et contemporain;
- d'identifier et de décrire les principaux courants artistiques modernes et contemporains rencontrer dans les productions d'images telles que dadaïsme, surréalisme, constructivisme,...), ...;
- de déterminer les critères esthétiques et stylistiques d'une affiche, d'une composition, d'une image ;

CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE: Laboratoire

- d'appliquer les règles d'harmonie des couleurs à une production simple ;
- d'utiliser l'espace d'une feuille de manière optimale ou minimale ;
- d'exercer sa créativité en réalisant une séquence graphique, une production personnelle illustrant un ensemble d'idées ou concepts en respect ou en opposition à un courant artistique choisi ou à des règles d'harmonie;
- de réaliser un croquis simple en tenant compte des règles de la perspective (un point de fuite, deux points de fuite, échelle, ...).

6

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques rencontrées dans la production d'images et en préalable à la réalisation infographique :

- d'appliquer les critères esthétiques étudiés au travers d'une séquence graphique illustrant plusieurs idées et / ou concepts dune production personnelle, et réalisée sous forme de croquis et / ou de collages à l'aide des outils mis à sa disposition;
- d'analyser (commenter, argumenter, défendre) sa création sous un angle artistique en la situant par rapport à un courant artistique reconnu.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du sens esthétique développé;
- du niveau de son sens critique;
- de ses potentialités créatrices;
- du niveau d'adéquation entre le sujet donné et le courant artistique choisi pour la réalisation ;
- de la pertinence des choix effectués.

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant et / ou un expert.

Un expert qui peut prouver une expérience professionnelle dans la création artistique de l'image par des outils couramment utilisés dans les entreprises du secteur.